

Infirmier(e) de santé au travail

Intégrer les compétences santé au travail dans l'exercice infirmier



Infirmier(e)s

DPC INF (soumis à validation)

MIXTE * Réf. 12bCY02



269 h
dont 80 h en e-learning
Dates en ligne



7200 € HT - Repas inclus

CYCLE CERTIFIANT
enregistré RS6051

ANIMATION

Formateurs experts en leur domaine (médecins du travail, infirmier(e)s, IPRP...)

DÉROULEMENT

› 9h00-12h30 / 13h30-17h00

* **Mixte** : alternance d'apprentissages en présentiel, distanciel et e-learning.

Le suivi pédagogique au long du cycle est consolidé par des webinaires d'étape et un forum.

SUIVI ET ÉVALUATION

- › Supports de cours inclus.
- › Tests de positionnement.
- › Évaluation des acquis : autoévaluations, quiz, analyses de cas, etc.
- › Évaluation à froid.



ISO 9001:2015
Labellisation PMR

Ce cycle certifiant est enregistré au Répertoire spécifique de France compétences (RS6051).

Ce cycle est destiné aux infirmier(e)s appelé(e)s à exercer en santé au travail (SPSTI ou service autonome). Pragmatique et concret, il permet d'acquérir les compétences pour exercer la fonction d'IST.

NB. 14 heures seront consacrés aux rayonnements ionisants conformément à l'arrêté du 6 août 2024.

La présentation d'un travail personnel devant un jury clôt la formation qui décerne alors la certification RS6051.

Ce cycle est éligible à un financement via le CPF.

Prérequis

Être infirmier(e) diplômé(e) d'État.

Objectifs

- Appréhender le contexte réglementaire de la santé au travail.
- Développer les compétences dans la prise en charge spécifique des risques individuels et collectifs en milieu professionnel.
- Promouvoir la santé au travail.
- Mettre en œuvre, dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail, des stratégies d'intervention adaptées.

Programme

- **Définir le cadre d'action d'un(e) infirmier(e) en santé travail dans le champ de la santé au travail.**
 - › Conseiller les employeurs et les salariés en matière de santé au travail.
 - › Respecter le cadre réglementaire et les règles de déontologie pour l'infirmier(e) de santé au travail.
 - › S'appuyer sur les bons relais pour la mise en œuvre des actions de prévention.
 - › Adapter l'information en matière de promotion de la santé au travail en fonction de la typologie de l'entreprise.
- **Réaliser des entretiens infirmiers dans le cadre du suivi individuel des salariés pour proposer des actions de prévention et de maintien dans l'emploi des salariés fragilisés.**
 - › Réaliser un diagnostic infirmier lors des entretiens avec des salariés.
 - › Analyser la situation santé/travail du salarié pour adapter la réalisation des examens complémentaires.
 - › Tracer les informations et actions relevant du suivi individuel de la santé du salarié.
 - › Adapter l'information en matière de promotion de la santé au travail en fonction de la typologie de l'entreprise.
- **Accompagner l'entreprise et ses salariés afin de prévenir toute altération de la santé liée à une situation professionnelle en proposant des actions de prévention des risques professionnels.**
 - › Conseiller employeurs et salariés, dans le cadre d'actions en milieu de travail, en proposant des pistes de prévention aux risques professionnels.





- › Rédiger des fiches d'entreprise.
- › Mettre en œuvre des actions de prévention collective dans un but de prévention des risques.
- › Proposer des pistes d'interventions complémentaires au médecin du travail dans une démarche de prévention primaire, secondaire ou tertiaire en fonction des situations des salariés.

● **Contribuer à la prévention de la désinsertion professionnelle afin de maintenir les salariés fragilisés dans l'emploi.**

- › Dépister à travers un entretien infirmier les éléments relevant de la prévention de la désinsertion professionnelle nécessitant une orientation vers un médecin du travail.
- › Observer l'activité professionnelle d'un salarié à risque d'inaptitude à son poste de travail.
- › Proposer des pistes de solutions possibles pour un maintien en emploi en prenant en compte les experts et partenaires locaux.

Modalités pédagogiques

- Alternance d'enseignement théorique et d'échanges sur des cas pratiques.
- Méthode affirmative, interrogative et expérientielle.
- Évaluation des connaissances acquises effectuée au démarrage et à la fin du cycle de formation.
- À l'issue de la formation, un travail personnel de fin de cycle sera demandé et présenté devant un jury. Ce travail consistera à présenter une action en milieu de travail visant à repérer les risques et conseiller le salarié et l'entreprise.
- Encadrement tout au long du cycle :
 - › Suivi des stagiaires par l'équipe de l'Afometra et par une encadrante pédagogique.
 - › Pour les travaux d'intersession et de fin de cycle, il est recommandé qu'un maître de stage tuteur accompagne le stagiaire (formation des tuteurs en e-learning offerte par l'Afometra).

Avertissement

- Le programme de ce stage pourra être modifié en fonction de l'actualité législative et réglementaire.
- L'enseignement de ce cycle devra être suivi dans son intégralité. Cependant, une adaptation peut être envisagée en fonction du cursus du stagiaire.

Vers la licence sciences sanitaires et sociales

Pour les infirmier(e)s ayant validé le cycle infirmier AFOMETRA, un parcours spécifique est proposé par l'Université de Lille pour valider la licence « sciences sanitaires et sociales parcours santé-travail ». Ce parcours est issu d'un partenariat entre l'AFOMETRA, l'ISTNF, l'Université de Lille et l'Institut lillois en ingénierie de la santé.

Durée : 18 jours répartis sur un an.

Renseignements et inscriptions : formationcontinue@istnf.fr

Parcours passerelle